

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

A 19h00

En salle du Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS : Mmes- Mrs MORIN / VERHOEVEN / GAMET / PAULIN / MALLEIN / PINSON / MORICE / MERIGOT / MESTRE / BUREAU / NERZIC / SEMENCE / ROINÉ

Etaient absents : Mmes-Mrs BRUNET / SOLIGNY / MEFFERT / BOURGET-VECCHIO / JANSONNIE / HUET

Ont donné pouvoir : S.MEFFERT à J-C MORIN
M-S.BRUNET à M.PAULIN

Excusés sans avoir donné de pouvoir : H.SOLIGNY
S.HUET

Ont été nommé(e)s secrétaires : N.MESTRE et C.VERHOEVEN



Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22.05.2018

Mr MALLEIN fait remarquer selon lui, l'incohérence du titre et du contenu du vote sur le soutien du conseil municipal au vœu de soutien au Conseil Départemental concernant deux sujets, l'un pour la limitation de vitesse à 80 km/h et le second pour la baisse des contrats aidés. Mr MORIN lui indique qu'il a raison sur le fond et qu'une modification sera apportée sur ces deux sujets. Il fallait lire que le conseil municipal a bien soutenu le Conseil Départemental dans ses deux vœux au sein du texte et non sur les deux titres respectifs.

Mr MALLEIN fait remarquer la difficulté de compréhension due aux nombreuses abréviations employées, il est convenu de faire un effort en ce sens.

14 POUR

Arrivée de Mme MERIGOT à 19h18

1. Approbation du rapport annuel 2017 sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau potable établi par le délégataire « SUEZ »

Il est à retenir que l'analyse de l'eau est 100% conforme.

La sectorisation en place a permis une nette amélioration en ce qui concerne le ciblage des fuites et permet à SUEZ de rapidement réparer.

Une légère baisse de la consommation est à signaler du fait de l'attention des consommateurs à ne pas gaspiller.

Après lecture et explications détaillées du rapport joint, Mr le Maire procède au vote.

Voté à l'unanimité 15 POUR

2. Approbation du Rapport annuel 2017 sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau potable établi par la commune

Monsieur le Maire explique qu'une baisse des compteurs est à relever sur le rapport mais elle est essentiellement due à une réactualisation qui a permis de retirer de nombreux compteurs obsolètes et non utilisés (compteur de jardins etc..)

Après lecture et explications détaillées du rapport joint, Mr le Maire procède au vote.

Voté à l'unanimité 15 POUR

3. Approbation du Rapport annuel 2017 sur le Prix et Qualité du Service public d'assainissement collectif établi par le prestataire « SAUR »

Mr PINSON demande quand les travaux de finalisation de raccordement des réseaux d'assainissements collectifs des rues de Verdun et de Menetou-Salon seront réalisés.

Monsieur le Maire explique que ces travaux se feront en deux tranches car le coût des travaux est d'environ 2 000 000.00€. Ces travaux incluent forcément la réhabilitation des voiries et des trottoirs sur ces deux rues et les autres rues adjacentes, Une première tranche concernerait le raccordement linéaire avec la future Maison de Retraite et une seconde pour les deux rues déjà citées. La première tranche étant financièrement délicate à réaliser puisque l'Agence de l'Eau ne subventionne pas de réseau sans branchements.

Après lecture et explications détaillées du rapport joint, Mr le Maire procède au vote.

Voté à l'unanimité 15 POUR

4. Approbation du Rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif établi par la commune

Monsieur le Maire explique que la station d'épuration fonctionne bien .Les seules améliorations qui seront apportées viendront du bon entretien du réseau afin d'éviter des infiltrations d'eaux parasites.

Après lecture et explications détaillées du rapport joint, Mr le Maire procède au vote.

Voté à l'unanimité 15 POUR

5. Décisions modificatives sur le budget communal

*-Un virement de crédit est nécessaire, sur le budget communal
Monsieur le Maire propose les écritures suivantes,

Compte 2128-040	- 16 115.90€
Compte 2132-040	- 1 044.48€
Compte 722-040	- 17 160.38€
Compte 2111-040	+ 16 115.90€
Compte 2132-040	+ 1 044.48€
Compte 722-040	+ 17 160.38€

Après les explications fournies par Mr le Maire pour une simplification et visibilité comptable demandée par les services du Trésor Public, cette décision est mise au vote.

Voté à l'unanimité 15 POUR

6. Modification du montant de l'encaissement de la régie de recette salle des Tanneurs et Salle Polyvalente

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification du montant de l'encaissement de la régie de recette pour la salle des Tanneurs et la Salle Polyvalente.

Auparavant établi à 300€, Monsieur le Maire propose de fixer le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver à 750€.

Voté à l'unanimité 15 POUR

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Oh Z'arts etc.. »

Mr le Maire fait part d'un courrier de l'association « Oh Z'arts etc... ».

Mr le Maire explique que cette association n'a jamais sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention.

Au vu des prestations nombreuses et diverses préalablement fournies par cette association, Mr le Maire propose au conseil d'octroyer une subvention de 200€.

Voté à l'unanimité 15 POUR

8. Plan de financement du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE) pour travaux d'éclairage public à l'étang du Petit Bois

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant concernant des travaux à l'étang du Petit Bois

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public		73.00€	153.00€
	Dossiers administratifs (permission de voirie, consuel)		0.00€	
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, sondage)		80.00€	
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)		210.00€	963.00€
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre,...)		576.00€	
	Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires)		177.00€	
MATERIEL	Lanterne CLIP 28, LED, 64W, RAL 6005	3	1531.00€	1531.00€

Total HT 2647.00€

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%) 1852.90€

Participation de la collectivité sur le montant HT (30%) 794.10€

Voté à l'unanimité 15 POUR

9. Plan de financement du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE) pour travaux d'éclairage public Chemin du Crôt

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant concernant des travaux Chemin du Crôt.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public	73.00€	153.00€
	Dossiers administratifs (permission de voirie, consuel)	0.00€	
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage)	80.00€	

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)	280.00€	1468.00€
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre,...)	768.00€	
	Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires)	420.00€	

MATERIEL	Lanterne CLIP 28, LED, 64W, RAL 6005	4	2041.00€	2041.00€
-----------------	--------------------------------------	---	----------	-----------------

Total HT 3662.00€

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%) 2563.40€

Participation de la collectivité sur le montant HT (30%) 1098.60€

Voté à l'unanimité 15 POUR

10. Plan de financement du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE) pour travaux d'éclairage public Rue des Billets, rue du Moulin à Tan, Route de Boisbelle

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant concernant des travaux Rue des Billets, rue du Moulin à Tan, Route de Boisbelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – PLAN REVE

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)		2 170.00€	11 193.00€
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre,...)		5 952.00€	
	Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires)		3 071.00€	

MATERIEL	Lanterne CLIP 28, LED, 64W, RAL 6005	31	15 815.00€	15 815.00€
-----------------	--------------------------------------	----	------------	-------------------

Total HT	27 008.00€
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	18 905.60€
Participation de la collectivité sur le montant HT (30%)	8 102.40€

HORS PLAN REVE

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public		320.00€	400.00€
	Dossiers administratifs (permission de voirie, conventions de passage, consuel)		0.00€	
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)		80.00€	

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Abattage, élagage		52.50€	52.50€
	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre,...)		0.00€	
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique,...), essais et réglage		0.00€	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)		0.00€	

CABLAGE	Déroutage de câble d'éclairage public et accessoires	310 m	418.50€	818.40€
	Fourniture de câble d'éclairage public		399.90€	

Total HT	1270.90€
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	635.45€
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)	635.45€

Voté à l'unanimité 15 POUR

11. Questions diverses

Mr GAMET informe les membres du conseil municipal que Mme BOUVIER Jacqueline a confirmé le don à la commune d'un séchoir à mottes situé au n°6 du Chemin du Crot. Ce séchoir pourra donc être démonté et stocké dans les locaux techniques en attendant de petites réparations suivies de son remontage.

Mr MORIN informe les membres du conseil qu'ils sont invités par Mme GONIN Sandra à l'inauguration de « La Petite Galerie » sise, 4 Rue de Verdun pour des expositions d'artistes.

Mr ROINE demande pourquoi les tuiles de la façade du gymnase sont enlevées, il lui est confirmé que les travaux de bardage des pignons ont commencé et qu'une isolation suivie d'un habillage en bac acier seront réalisés.

Mr MALLEIN demande qu'une protection métallique soit posée à l'entrée du petit chemin bordant les remparts qui part de la rue de Bourgogne et qui débouche Chemin du Crot. Trop de mobylettes et motos l'empruntent irrationnellement mettant en danger les piétons.

Mr PINSON signale que force est de constater la dégradation du Chemin de la Grande Tombe dûe en particulier à la fréquentation abusive de motos et quads l'empruntant surtout au niveau de la mare et provoquant une érosion abusive.

Mr BUREAU demande si la compétence eau et assainissement revient à la Communauté de Communes en 2020. Mr le Maire explique qu'il est indispensable de préparer le dossier long à instruire concernant les phases de travaux qui desservirait la future maison de retraite. Effectivement il tient à ce que tout soit prêt en temps et en heure afin de ne pas retarder la mise en œuvre des travaux et pour que cela soit conforme aux besoins réels de la commune.

Mme MERIGOT pose la question de savoir s'il y aura un vote concernant l'entrée de la commune d'ALLOUIS au sein de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.
Mr Morin confirme qu'il y aura effectivement un vote.

Fin du Conseil à 20h40